



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

PROCÈS VERBAL

COMITÉ EXÉCUTIF

The Main Conference Centre – Dublin Castle

Jeudi 13 septembre 2018

09h00 – 12h30

1. Accueil et présentation

Le président, Emiel Brouckaert, a ouvert la réunion et accueilli les membres, observateurs et représentants de la COM à la réunion.

Des excuses ont été reçues de la part de Javier Lopez (Oceana) et d'Alex Kinninmonth (RSPB). L'ordre du jour a été adopté tel qu'il avait été rédigé.

Le secrétariat a informé les participants de l'avancée des points d'actions de la dernière réunion en juillet (3 juillet 2018) :

1. Le secrétariat va se renseigner sur les possibilités de vidéoconférence pour participer à la réunion du groupe technique des EOS le 11 juillet.

Le secrétariat a été informé que cela ne serait pas possible pour cette réunion.

2. Un groupe de discussion sur l'obligation de débarquement sera organisé le 19 juillet
3. Le secrétariat va mettre en place la possibilité d'une participation en ligne à la réunion du GD sur l'OD et préparer les documents de contexte pertinents pour la discussion.

En raison de problèmes techniques, les membres n'ont finalement pas été en mesure de participer pleinement.

4. Une réunion de suivi du GD sur l'OD devrait être organisée en septembre.

Ce point sera abordé au point 7 de l'ordre du jour

5. Le secrétariat va rédiger un avis sur les opportunités de pêche pour 2019 avant mi septembre. Le comité exécutif va approuver l'avis provisoire suite à la contribution des groupes de travail.

Le secrétariat a rédigé l'avis en fonction des discussions de chaque groupe de travail dans les réunions respectives en juillet 2018. Les présidents des GT ont été contactés pour fournir de plus amples contributions et commentaires (délai 22 août). L'AG a été contactée pour fournir



une contribution en préparation aux réunions d'aujourd'hui (délai 27 août). Il sera demandé au comité exécutif d'approuver l'avis au point 6 de l'ordre du jour.

6. Le secrétariat va contacter le CC EOA pour des informations sur leurs plans pour les avis relatifs au PPA pour les eaux occidentales.
7. Les membres sont invités à envoyer leurs commentaires et suggestions pour l'avis du CC sur le PPA pour les eaux occidentales, au secrétariat.

Le secrétariat est en contact avec le CC EOA depuis 2018 à ce sujet. Le CC EOA nous a informés que son comité exécutif va étudier la proposition du CC EOS pour un avis commun sur la proposition de la COM relative à un PPA pour les EO lors de leur prochaine réunion.

Suite aux réunions du CC EOS à Gand (3 juillet), une mise à jour a été demandée au CC EOA. Le CC EOA a informé le secrétariat qu'ils ont rédigé leur propre avis et qu'ils sont en train de finaliser le document. Suite à une réunion avec le président et les vice-présidents du CC EOS, il a été proposé que le secrétariat rédige un avis pour le CC EOS. Cet avis provisoire a été transmis au comité exécutif le 4 septembre. Il sera demandé au comité exécutif d'approuver l'avis au point 6 de l'ordre du jour.

8. Un groupe de discussion sur le contrôle et la conformité sera organisé afin de rédiger un avis sur la proposition de la COM pour la révision de la réglementation sur le contrôle, début octobre.

La réunion est prévue le 15 octobre à la DG MARE à Bruxelles. Les membres qui souhaitent y participer doivent envoyer un email au secrétariat.

9. Le secrétariat va rédiger un avis sur la proposition du FEAMP pour les conseils consultatifs et contacter les autres secrétariats pour vérifier la possibilité de soumettre une position commune.

Le CC EOS a soumis une contribution à la COM le 29 mars 2018. Suite à la communication entre les secrétariats des CC, la proposition de position commune n'a pas été poursuivie. Le comité exécutif a décidé qu'il n'est pas nécessaire de poursuivre ce point d'action.

10. Le secrétariat va contacter le CC mer du Nord pour organiser une réunion commune sur le bar, si cela est approuvé par le comité exécutif du CC mer du Nord.

Cette réunion a eu lieu à Londres le 21 août. L'avis provisoire sera examiné au point 6 de l'ordre du jour.

11. Demande à la COM de prolongation du délai pour l'avis sur le bar

La COM a approuvé une prolongation jusqu'au 15 septembre.

12. Le secrétariat va informer la COM de la procédure prise sur la consultation sur le régime



d'entrée et de sortie des flottilles.

Les membres ont été informés de la consultation lors des réunions à Gand et par email (16 juillet).

13. Les membres sont invités à envoyer au secrétariat leurs commentaires et suggestions pour l'avis du CC sur la gestion de l'anguille. Ces derniers serviront de base à notre réponse.

A la réunion de Gand (3 juillet), le comité exécutif a décidé de distribuer la demande de recueillir des contributions avant le 28 août. Attendu qu'une seule organisation membre a soumis des commentaires, le comité exécutif a recommandé que les réponses individuelles soient envoyées directement à la Commission au lieu de rédiger un avis consensuel du CC EOS.

ACTION : Les membres informeront le secrétariat de leur souhait de participer au groupe de discussion sur le contrôle et la conformité (15 octobre, Bruxelles)

Il a été demandé au comité exécutif d'approuver les points d'action des réunions précédentes. Les points d'action des futures réunions des groupes de travail seront approuvés via une procédure écrite.

Points d'action résultant du groupe de travail 2 :

ACTION : Le GT a suggéré d'ajouter à l'avis '*Gérer le risque de choke dans les EOS après les exemptions*' un paragraphe spécifique sur les modifications aux recommandations communes concernant les exemptions survie élevée et *De Minimis*.

ACTION : Le secrétariat va examiner la procédure de consultation avec les états membres sur la prospection sismique.

Points d'action résultant du groupe de travail horizontal :

ACTION : Le secrétariat va rester en contact avec le Dr Feekings eu égard à la façon d'améliorer la communication sur les essais d'engins dans les différents états membres.

ACTION : Les membres vont envoyer des recommandations pour de futures discussions au groupe de travail horizontal sur "Le bien-être social et la durabilité dans le secteur de la pêche"

2. Plan de travail pour l'exercice 14 (2018 – 2019)

Le président du groupe des états membres des EOS a envoyé ses excuses, mais informé le CC que l'attention du groupe EM demeure fixée sur l'obligation de débarquement et la découverte de solutions aux problèmes de choke. Le groupe EM prévoit les réunions suivantes :

- 19 septembre : Réunion du groupe technique, sans participation du CC
- 3 octobre : Réunion du groupe de haut niveau



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

- 1 or 2 réunions pourraient être organisées en novembre

Le plan de travail du CC a été présenté à la réunion de l'assemblée générale (12 septembre). Le comité exécutif n'avait pas d'autres commentaires.

3. Procédure de rédaction et de traitement des avis

Suite aux difficultés relatives à la finalisation des récents documents d'avis, le secrétariat a clarifié la procédure :

- Un groupe de discussion pour la rédaction d'avis est mis en place pour rédiger un avis sur un sujet spécifique. Ces réunions sont ouvertes à tous les membres du CC EOS sur inscription. Cet avis provisoire est une position de compromis entre les participants.
- Suite à la réunion, l'avis provisoire est distribué aux participants en vue d'être finalisé. A ce stade, aucun nouveau thème n'ayant pas fait l'objet de discussion à la réunion ne peut être ajouté.
- Les participants sont invités à envoyer leurs commentaires avant une date limite indiquée. Ces commentaires doivent être présentés sous forme de texte différent avec des changements indiqués comme il se doit. Si un commentaire indique uniquement que le participant n'aime pas une section, sans proposer d'autre texte, le texte ne sera pas modifié.
- Dans les cas où des changements importants sont proposés, si le temps le permet, une réunion de suivi en ligne peut être organisée avec les principaux contributeurs, suite à laquelle une autre version peut être délivrée.
- La version provisoire est ensuite envoyée au comité exécutif pour recevoir ses commentaires sur le compromis suggéré par le président du groupe de discussion ou du groupe de rédaction d'avis. Les membres du comité exécutif peuvent choisir de consulter d'autres membres.
- Si les membres du comité exécutif souhaitent proposer des corrections au texte, ces dernières doivent être minimales. Les membres du comité exécutif doivent soumettre leur demande au début de la procédure et de doivent pas attendre la date limite afin de laisser suffisamment de temps à d'autres négociations et discussions avec d'autres parties. Les commentaires reçus après la date limite ne seront pas acceptés.
- Sauf indication contraire par procédure écrite, les membres du comité exécutif recevront une version provisoire actualisée de l'avis afin qu'elle soit définitivement approuvée. Enfin, le comité exécutif doit approuver ou rejeter l'avis.

Le secrétariat rappelle aux membres que la préparation est cruciale si vous souhaitez participer aux réunions de groupe de discussion et de rédaction d'avis, car ces dernières visent à élaborer une position de compromis. Le secrétariat a récemment reçu des commentaires et de nouvelles contributions suite à la réunion, ce qui peut s'avérer impraticable, en particulier avec les délais serrés et la charge de travail accrue du secrétariat.

Avant de demander au comité exécutif d'approuver la procédure, le président a demandé aux participants leur contribution. Les membres ont recommandé que des termes de références soient élaborés pour chacune de ces réunions.



ACTION : Le comité exécutif a approuvé la procédure de rédaction d'avis

4. Réglementation de contrôle de la pêche (présentée par Manuela Musella)

La COM a présenté une mise à jour de sa proposition pour le règlement sur le contrôle de la pêche (COM (2018) 368 2018/0193 (COD)). L'avis provisoire sera élaboré à ce sujet par le groupe de discussion sur le contrôle et la conformité (15 octobre, Bruxelles).

En réponse aux questions soulevées par les membres, la COM a clarifié ce qui suit :

- L'avis du CC EOS soumis en janvier 2018, a été pris en compte pour finaliser la proposition de la COM (link – lien - enlace). Par exemple, une liste de critères qui définissent les violations graves (voir le nouvel article 98a) a été incluse. En outre, le paragraphe 3 de l'article 90 modifié, inclut une liste qui décrit les violations qui ne sont pas considérées si graves en soi, cependant, les EM peuvent considérer les violations graves s'il s'agit de récidives.
- La COM a reconnu que les systèmes juridiques varient entre les EM (procédures pénales vs administratives). Cependant, il y a des exemples dans d'autres politiques où certains EM qui ont des procédures pénales appliquent des sanctions administratives. En cas de sanctions administratives, le traité de Lisbonne permet à la COM de statuer sur ces sanctions.
- En ce qui concerne le traçage et le reporting des navires de moins de 12m, le CC EOS a convenu de la description du problème et soutenu la solution de contrôle proposée pour ces navires. Il n'y a pas de seuil minimum, donc tous les navires de moins de 12m doivent déclarer leurs captures.
- On observe une différence d'opinion entre le CC et la COM eu égard au pesage des captures après le transport. La vérification réalisée dans plusieurs EM a identifié plusieurs causes de non-conformité. En conséquence, la COM doit proposer une solution. La COM a souligné que le pesage n'est pas tenu de se faire dans des ports désignés, mais doit être réalisé par des patrons agréés. Un financement FEAMP serait disponible pour de petites bascules portables.
- La COM n'est pas compétente pour contrôler et mettre en vigueur d'autres activités humaines dans les aires marines protégées.
- La procédure de consultation avec les parties prenantes a identifié un manque de données sur le nombre de pêcheurs amateurs (individus et navires) et leurs captures. La COM souhaite introduire un système réglementaire uniforme de déclaration des captures de la pêche récréative. Reconnaissant que certains EM ont déjà des systèmes en place, il en va de la méthodologie de l'EM.
- La COM a précisé qu'il relève des EM de faire appliquer les règlements de contrôle à la pêche récréative. La COM souhaite davantage de données sur l'impact de la pêche récréative, en particulier pour les espèces qui font l'objet d'un plan de reconstitution.
- La pertinence de la mesure de la puissance moteur (kW) pour contrôler la capacité de pêche a été remise en question par plusieurs parties prenantes. Cependant, la PCP indique qu'il doit y avoir une puissance en kilowatts maximum, ou, tout au moins certifiée, pour le moteur et une mesure du tonnage brut du navire. En tant que tel, le règlement de contrôle doit définir des mesures visant à vérifier cela. Le changement de cette condition devrait se faire par le biais de la révision de la PCP.
- Les résultats préliminaires de la vérification ont indiqué plusieurs exemples de falsification de la puissance moteur. En conséquence, la cour des comptes a demandé des règles plus strictes pour contrôler et vérifier le KW et le tonnage brut des moteurs. La COM est tenue de donner suite à la



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

demande de la cour des comptes. Le contrôle continu de la puissance moteur a été envisagé comme une solution possible pour vérifier que la puissance maximum certifiée n'est pas dépassée. L'évaluation des risques va déterminer les navires qui seront équipés du contrôle continu. La COM n'est pas d'accord avec le point soulevé le CC EOS selon lequel cela pourrait nécessiter des changements dans d'autres législations, car la COM souhaite uniquement une méthode pour vérifier que la puissance moteur maximum n'est pas dépassée. La COM ne précise pas de nouvelle méthodologie de certification.

Le Président a conclu que cette discussion sera utile au groupe de discussion le 15 octobre. La COM a précisé que lorsque le CC rédige son avis, il ne doit pas uniquement énumérer des problèmes, mais également fournir des solutions différentes. La COM doit donner suite aux demandes soulevées par la cour des comptes. Elle veut proposer des solutions qui ont le soutien du secteur de la pêche, en conséquence, la contribution des parties prenantes est appréciée.

5. Fonctionnement des conseils consultatifs

Le groupe de travail horizontal a étudié le sujet plus en détail et il a été demandé au comité exécutif de convenir d'une action à développer.

Grands points du GTH :

- La collaboration avec le groupe EM doit être évaluée et améliorée, en particulier sur les thèmes tels que l'obligation de débarquement.
- Le Royaume-Uni peut continuer de participer aux réunions de CC, même après le Brexit, par ex. : à titre d'observateur actif
- On manque toujours de clarté au sujet des résultats potentiels du Brexit ou d'une éventuelle réforme de la politique commune de la pêche ;
- L'annexe 3 de la PCP sur le fonctionnement des conseils consultatifs est un important document de référence ;
- Le statut légal des CC varie et dépend souvent de la législation pertinente de l'état membre dans lequel le CC est basé. Il a été suggéré que cela soit normalisé entre tous les CC, avec le statut légal final équivalent à celui des autres agences de la Commission, par ex. : l'agence européenne de contrôle de la pêche.

Le comité exécutif a convenu de rédiger un document de discussion pour un groupe de discussion pour poursuivre la discussion. Les membres ont été invités à envoyer au secrétariat leurs contributions pour rédiger ce document.

ACTION: Les membres sont invités à transmettre au secrétariat leurs contributions pour le document de discussion sur le fonctionnement des conseils consultatifs. Un groupe de discussion sera organisé le cas échéant.

Il a été rappelé à la COM que le CC EOS a envoyé un courrier le 4 septembre demandant des clarifications sur l'adhésion du Royaume-Uni au CC EOS après le 29 mars 2019.



6. Traitement des avis

- 6.1 Plan pluriannuel pour les eaux occidentales
Les membres avaient un commentaire.

ACTION: Les membres vont fournir un autre texte sur un paragraphe avant de signer l'avis sur le PPA des EO

- 6.2 Demande de la COM sur les mesures de gestion de l'anguille pour 2019
Compte-tenu du nombre limité de contributions reçues de la part des membres sur les propositions de gestion de l'anguille, le comité exécutif a convenu de transmettre à la COM les soumissions individuelles fournies par les membres du CC EOS.

ACTION: Le secrétariat va soumettre les contributions individuelles fournies par les membres du CC EOS en réponse à la demande d'avis de la COM sur les mesures de gestion de l'anguille pour 2019

- 6.3 Les opportunités de pêche pour 2019
Le comité exécutif a approuvé l'avis sans autre commentaire.

ACTION: Le secrétariat va soumettre l'avis sur les opportunités de pêche pour 2018

- 6.4 Demande de la COM sur les mesures de gestion pour le bar pour 2019
Le comité exécutif a convenu que la position alternative de l'EAA ne sera pas incluse en annexe séparée à l'avis sur le bar. Cependant, une référence sera faite à la position alternative de l'EAA dans l'introduction et l'organisation membre peut soumettre sa contribution séparément. Le CC mer du Nord sera contacté pour son approbation facilitant ainsi la soumission d'un avis commun.

A propos du commentaire reçu par un membre du CC mer du Nord, le secrétariat du CC mer du Nord a informé la réunion que les membres du comité exécutif ont convenu de ne pas inclure cette nouvelle contribution car sa soumission n'a pas respecté les procédures convenues.

Suite à la clarification de la Commission (que l'obligation de débarquement ne s'applique pas au bar), M. Deas a offert de fournir un texte supplémentaire pour le refléter dans l'avis. Le secrétariat va demander une courte prolongation du délai fixé afin de permettre au comité exécutif d'évaluer le nouveau texte.

ACTION : Le secrétariat va finaliser l'avis commun sur le bar avec le CC mer du Nord, en fonction des décisions du comité exécutif.

ACTION: Le secrétariat va demander une courte prolongation du délai fixé pour l'avis sur le bar.



7. Points d'information

a. Progrès des groupes de discussion

i. Bar (Mathieu Vimard)

M. Vimard a présenté un résumé de la réunion du GD sur le bar, qu'il a présidée à Londres (21 août 2018). Il a remercié les participants et le secrétariat pour leur excellent travail. Le GD a identifié des sujets qui pourraient nécessiter une discussion approfondie. Les membres ont été invités à envoyer les sujets au secrétariat et si nécessaire, un groupe de discussion pourrait être organisé.

ACTION: Les membres sont invités à envoyer les sujets de discussion à un groupe de discussion sur le bar en 2019. Note : ce GD sera organisé si nécessaire.

ii. Contrôle et conformité (Secrétariat)

Le comité exécutif a convenu qu'un GD sera organisé pour rédiger un avis sur la proposition de la COM pour le nouveau règlement de contrôle (COM (2018) 368 2018/0193 (COD) à la réunion de Gand. Une invitation sera envoyée aux membres pour leur participation (15 octobre, Bruxelles).

iii. Obligation de débarquement (Emiel Brouckaert)

Pour finaliser l'avis provisoire sur l'obligation de débarquement, le président a suggéré qu'une réunion en ligne soit organisée. Les membres du groupe de discussion seront informés de la date.

ACTION: Une réunion en ligne sera organisée pour finaliser l'avis en vue de l'agrément du comité exécutif

iv. Tourteau (Norah Parke)

Mme Parke a présenté une vue d'ensemble du travail effectué par le groupe de discussion et le travail futur potentiel (voir le [site web](#) du CC EOS). Les termes de référence d'origine ont été finalisés et pour le travail futur, l'attention pourrait porter sur l'évolution du marché, ses opportunités et ses menaces.

ACTION: Le comité exécutif a convenu de continuer le travail du GD sur le tourteau. Le président et le secrétariat vont élaborer les termes de référence.

b. Actualisation des règles de procédure / Conseil d'administration

M. Keating a informé les participants eu égard à la gouvernance de la société CC EOS et de la nécessité d'avoir plus d'un administrateur. La réunion a convenu qu'un équilibre est requis entre le BIM et les membres du CC au conseil d'administration du CC EOS. Les administrateurs vont fournir une synthèse sur les exigences légales pour être administrateur de société.

ACTION : Les administrateurs de la société CC EOS vont fournir une synthèse sur les exigences légales pour être administrateur de société.



8. Résumé par le président des actions convenues et des décisions adoptées

1	Les membres informeront le secrétariat de leur souhait de participer au groupe de discussion sur le contrôle et la conformité (15 octobre, Bruxelles)
2	Il a été demandé au comité exécutif d'approuver les points d'action des réunions précédentes. Les points d'action des futures réunions des groupes de travail seront approuvés via une procédure écrite.
3	Le GT a suggéré d'ajouter à l'avis 'Gérer le risque de choke dans les EOS après les exemptions' un paragraphe spécifique sur les modifications aux recommandations communes concernant les exemptions survie élevée et De Minimis.
4	Le secrétariat va examiner la procédure de consultation avec les états membres sur la prospection sismique
5	Le secrétariat va rester en contact avec le Dr Feekings eu égard à la façon d'améliorer la communication sur les essais d'engins dans les différents états membres.
6	Les membres vont envoyer des recommandations pour de futures discussions au groupe de travail horizontal sur "Le bien-être social et la durabilité dans le secteur de la pêche"
7	Le comité exécutif a approuvé la procédure de rédaction d'avis
8	Les membres sont invités à transmettre au secrétariat leurs contributions pour le document de discussion sur le fonctionnement des conseils consultatifs. Un groupe de discussion sera organisé le cas échéant.
9	Les membres vont fournir un autre texte sur un paragraphe avant de signer l'avis sur le PPA des EO
10	Le secrétariat va soumettre les contributions individuelles fournies par les membres du CC EOS en réponse à la demande d'avis de la COM sur les mesures de gestion de l'anguille pour 2019
11	Le secrétariat va soumettre l'avis sur les opportunités de pêche pour 2018
12	Le secrétariat va finaliser l'avis commun sur le bar avec le CC mer du Nord, en fonction des décisions du comité exécutif.
13	Le secrétariat va demander une courte prolongation du délai fixé pour l'avis sur le bar.
14	Les membres sont invités à envoyer les sujets de discussion à un groupe de discussion sur le bar en 2019. Note : ce GD sera organisé si nécessaire.
15	Une réunion en ligne sera organisée pour finaliser l'avis en vue de l'agrément du comité exécutif
16	Le comité exécutif a convenu de continuer le travail du GD sur le tourteau. Le président et le secrétariat vont élaborer les termes de référence.
17	Les administrateurs de la société CC EOS vont fournir une synthèse sur les exigences légales pour être administrateur de société.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Annexe 1 – Liste des participants

Membres du CC EOS	
Emiel Brouckaert (Chair)	Rederscentrale
Purificación Fernández	Asociación Nacional de Armadores de Pesca de Gran Sol (ANASOL)
Jesús Angel Lourido García	Puerto de Celeiro S.A. OPP-77
Jenni Grossman	ClientEarth
Anna Szczodrowska	European Anglers' Alliance
Jessica Demblon	European Bureau for Conservation and Development (EBCD)
Bruno Dachicourt	European Transport Federation
Debbie Crockard	Seas at Risk
Julien Lamothe	Association Nationale des Organisations de Producteurs (ANOP)
Caroline Gamblin	Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNPMEM)
Pascale Coquet	France Pêche Durable et Responsable
John Woodlock	Irish Seal Sanctuary
Patrick Murphy	Irish South and West Fish Producers' Organisation
Norah Parke	Killybegs Fishermen's Organisation
Geert Meun	Stichting van de Nederlandse Visserij (Dutch Fisheries Organisation) (2)
Barrie Deas	National Federation of Fishermen's Organisation (UK)
Mike Park	The Scottish White Fish Producers Association Ltd. (1)
Observateurs	
Manuela Musella	European Commission
Jonathan Shrives	European Commission
Vera Coelho	The PEW Charitable Trusts
Fintan Kelly	BirdWatch Ireland
Francis O'Donnell	Irish Fish Producers' Organisation (IFPO)
Hugo Boyle	Irish South and East Fish Producers Organisation
Irene Kingma	Dutch Elasmobranch Society
Paul MacDonald	Scottish Fishermen's Organisation
Jim Portus	South Western Fish Producers Organisation Ltd.
Kenny Coull	The Scottish White Fish Producers Association Ltd. (2)
José Manuel F. Beltrán	Organización de Productores Pesqueros de Lugo (OP-LUGO)
Gérald Husenot	Blue Fish
Lionel Bottin	Comité Départemental des Pêches et des Élevages Marins du Calvados (CDPMEM 14)
Manu Kelberine	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Côtes d'Armor (CDPMEM 22)
Erwan Quemeneur	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Finistère (CDPMEM 29)
Thierry Kerzerno	Comité Local des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CLDPMEM) de Bayonne
Rogoff Dimitri	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Basse Normandie
Sylvie Roux	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Bretagne
Olivier Le Pretre	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

	Marins (CRPMEM) Hauts de France
Mathieu Vimard	L'organisation de producteurs de Basse-Normandie (OPBN)
Delphine Roncin	FROM Nord (Fond Régional d'Organisation du Marché du poisson)
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne (LPDB)
Franck Le Barzic	Coopérative Maritime Bretagne Nord (COBRENORD)
Dominique Thomas	Organisation de Producteur Coopérative Maritime Etaploise Manche Mer du Nord (OPCMEMMN)
Jérôme Jourdain	Union des armateurs de la pêche en France (UAPF)
Olivier LeNezet	Comité Départemental des Pêche Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan (CDPMEM 56)
Brendan Prue	Irish Seal Sanctuary
Eric Foucher	Ifremer
Glenn Quelch	European Fisheries Control Agency
Pinto Stephane	CRPMEM Haut de France
Secrétariat	
Michael Keatinge	Executive Secretary NWWAC
Dominic Rihan	BIM
Sara Vandamme	Deputy Executive Secretary NWWAC
Monica Negoita	Executive Assistant (Finance and Administration) NWWAC